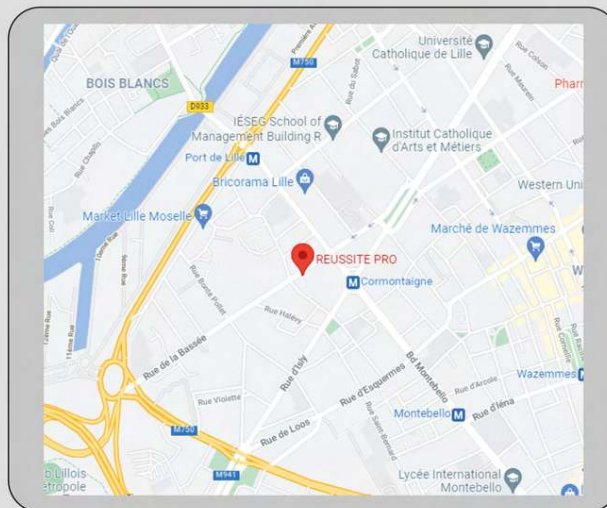




Neutralité et objectivité de nos consultants
Pragmatisme
Respect des personnes et de la confidentialité
Transparence
Éthique et déontologie
Réactivité et innovation
A l'écoute constante de nos bénéficiaires

Notre rôle est de vous accompagner dans vos projets professionnels en nous appuyant sur des outils scientifiques et des méthodes éprouvées dans le souci d'atteindre vos objectifs.

Nos intervenants sont des spécialistes diplômés et confirmés de l'accompagnement, du conseil et de l'orientation professionnelle.



Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h à 21h
et le samedi de 9h à 13h.
Nos bureaux sont situés au 53, rue de La Bassée à Lille.

Métro : Ligne 2 en direction de Saint Philibert,
descendre à l'arrêt Cormontaigne
Bus : Liane 5 en direction de Haubourdin - Le Parc,
descendre à l'arrêt Cormontaigne

Contactez-nous :
07.82.19.22.40
09.52.73.41.98
contact@reussitepro.com



Le bilan de compétences

*Votre projet
Notre accompagnement*



MON COMPTE FORMATION

Pourquoi faire un bilan de compétences?

Le bilan de compétences est un outil, un accompagnement qui doit répondre à un objectif principal: vous donner les réponses concrètes à vos interrogations professionnelles.

Vous pouvez entreprendre un bilan pour changer de voie professionnelle, parce que vous voulez avoir un état des lieux de votre valeur sur le marché de l'emploi, parce que vous avez le sentiment de gâcher votre potentiel, parce que votre entreprise se réorganise, etc.

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences ?

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé, en contrat à durée indéterminée ou déterminée
- Les indépendants et professions libérales
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Retrouvez notre espace «mon compte formation» :



Comment est mis en œuvre le bilan de compétences ?

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet, tout au long de sa vie professionnelle, d'acquérir une somme en euros pour financer des actions de formation destinées à maintenir son niveau de qualification ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification. Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation. (code 202) :

Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.

Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise (salariés) ou d'un congé de reclassement :

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.

Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan. La convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, et les modalités de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

Prise en charge financière de votre bilan de compétences

Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant, vous êtes titulaire d'un Compte Personnel de Formation (CPF). Ce compte est alimenté en euros ou en heures si vous êtes agent de la fonction publique, sur la base d'un barème proportionnel à votre durée de travail.

Si votre CPF n'est pas suffisamment alimenté pour financer la totalité du coût du bilan de compétences, renseignez-vous sur les aides proposées dans votre département ou sollicitez un complément auprès de votre employeur ou de Pôle Emploi. A défaut, vous prenez en charge une partie des frais.

Conformément à la législation, les bilans de compétences que nous menons se déroulent en trois étapes réparties sur 24h : une étape préliminaire, une étape d'investigation et une phase de conclusion.

Vous êtes accompagné par le même consultant, psychologue du travail, tout au long de votre bilan.

Vous êtes reçu lors d'un **entretien préliminaire** pour :

- Analyser vos attentes et définir les objectifs de votre bilan de compétences
- Présenter la démarche personnalisée de notre accompagnement
- Constituer le dossier et compléter les conventions nécessaires
- Établir le planning de votre bilan de compétences en fonction de vos disponibilités et de vos contraintes

Lors de la **phase d'investigation**, notre objectif est de vous apporter une vision fine de votre parcours professionnel et personnel, afin de vous faire prendre conscience de vos acquis et atouts :

- L'analyse du parcours professionnel et extra-professionnel
- Le repérage des centres d'intérêts, valeurs et motivations
- L'évaluation des connaissances et aptitudes professionnelles
- L'identification des forces de votre profil
- L'état des lieux des potentiels sous exploités et non utilisés
- Le portrait de votre style de personnalité
- L'identification de vos préférences professionnelles

Dans le respect de l'article R. 900-4 du Code du Travail, nos consultants utilisent des méthodes et techniques fiables, scientifiquement validées, vous garantissant une démarche sérieuse et concrète.

Lors de la **phase de conclusion**, votre implication dans la phase d'investigation vous permet d'identifier un ou plusieurs projets professionnels adaptés à votre profil. Nos objectifs lors de la phase de conclusion sont :

- La mise en évidence des écarts entre le ou les projets identifiés et les éléments du bilan
- L'identification des moyens à disposition pour réduire les écarts constatés
- L'établissement d'un plan d'action détaillé et adapté à la mise en œuvre efficace de votre projet
- Analyse et évaluation de votre bilan de compétences
- Remise de la synthèse écrite

Notre **suivi Post-Bilan** :

Nous nous impliquons dans chacun des bilans que nous menons, aussi un projet professionnel s'inscrit dans le temps, nous attachons une attention particulière à connaître l'état d'avancement des projets que nous avons accompagnés. Nous vous proposerons de vous revoir si vous le souhaitez, afin de faire un point.